



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement :	Niveau d'études : C
Intitulé du cours : TRAVAIL DE FIN D'ETUDES	Nombre de crédits ECTS : 20
Nombre de périodes : 160	N°UE : 1077 Code de référence : 715800U32D2

DESCRIPTION
Prérequis : L'étudiant doit disposer de l'attestation de réussite de l'ensemble des unités d'enseignement constituant le cursus bachelier.
Documents de référence pour une préparation préalable au cours :
Objectifs : (Voir objectifs du DP) Vérifier si l'étudiant maîtrise, sous forme de synthèse, les capacités couvertes par les unités déterminantes de la section IMMO.
Contenu du cours : L'étudiant sera capable, <i>à partir d'un projet relevant du domaine immobilier avalisé par le Conseil des études, dans le respect des normes en vigueur, des consignes complémentaires données et des aspects de la démarche qualité,</i> <ul style="list-style-type: none">◆ de rechercher des biens immobiliers et de prospector des clients ;◆ de définir les biens immobiliers dans toutes leurs composantes juridiques et physiques ;◆ d'observer, de définir et d'évaluer la propriété foncière ;◆ de présenter un bien immobilier à un client et de l'informer sur les modalités d'acquisition ou de location ;◆ d'assister et conseiller le client jusqu'au terme de la transaction dans le respect des règles de droit et de la déontologie ;◆ d'offrir ses compétences en qualité d'expert amiable ou judiciaire, d'arbitre ou de conseiller technique que ce soit pour l'établissement de constats d'états des lieux ou d'évaluation de biens fonciers ;◆ de collecter les données légales et techniques permettant d'évaluer les aspects énergétiques d'un bâtiment ;

- ◆ de suivre l'état d'avancement de chantiers de construction neuve ou de rénovation et d'assister le client lors de réceptions provisoires des travaux ;
- ◆ d'informer, de conseiller, de concilier et d'arbitrer les acteurs en présence dans le cadre de la gestion de copropriété ;
- ◆ d'effectuer la gestion et le suivi des contrats de maintenance et d'entretien de patrimoines immobiliers ;
- ◆ de gérer une copropriété dans le cadre de son mandat (établir les budgets, tenir la comptabilité, ...) ;
- ◆ d'administrer les biens immeubles ou les droits immobiliers qui lui sont confiés, pour le compte du mandant qu'il représente vis-à-vis de tiers ;
- ◆ d'utiliser l'outil informatique nécessaire à l'exercice de ses fonctions et l'appareillage électronique de relevés appropriés ;
- ◆ de développer et d'actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession ;
- ◆ de préparer judicieusement la défense orale de son rapport pour mettre en valeur :
 - ◆ les démarches généralement exigibles dans l'exercice de la profession,
 - ◆ sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes propres au sujet traité,
 - ◆ sa capacité à prendre en compte les règles de déontologie de la profession,
 - ◆ les démarches effectuées pour confronter les résultats de ses recherches avec les réalités de la profession ;
- ◆ de participer aux séances collectives d'une manière efficace en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives au travail de fin d'études ;
- ◆ de s'accorder avec le chargé de cours sur le thème général de la recherche à mener et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche et de la rédaction de son travail ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;
- ◆ d'évaluer, avec le chargé de cours, la valeur de son travail pour pallier, s'il y a lieu, les lacunes tant sur le plan du contenu que des techniques développées ;
- ◆ de se situer au sein d'une équipe de travail.

Bibliographie :

Toute la bibliographie technique possible pour l'immobilier + codes (civil, judiciaire,...).

PERSONNEL ENSEIGNANT

Ensemble du corps enseignant.

METHODOLOGIE

(Quels supports pédagogiques utilisez-vous ? Quelle est la méthode utilisée ?)

Les promoteurs de la section rencontrent les étudiants qu'ils suivent à des dates convenues et restent disponibles physiquement ou à distance (e-mail, messageries, etc.) pour répondre et encourager ceux-ci.

MODES D'EVALUATION

Le jury évalue l'étudiant sur 2 aspects. Le travail écrit et la défense du TFE oralement.

- Ces aspects sont basés sur des acquis d'apprentissage décomposés en trois points essentiels.
 - ✓ Mettre en œuvre un projet cohérent sur un sujet validé.
 - ✓ Rédiger un rapport circonstancié et critique mettant en évidence la maîtrise des concepts fondamentaux techniques, économiques et juridiques dans le secteur de l'immobilier. Avoir un regard réflexif sur les difficultés rencontrées lors du travail.
 - ✓ Pouvoir défendre oralement son rapport en utilisant des techniques de communication adéquates. Exposé structuré, cohérent et synthétisé avec support visuel.
- Le degré de maîtrise vise le degré de précision dans l'expression orale et écrite, son sens critique et son degré de créativité et d'autonomie.